

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

dossier n°PC07141923E0004

date de dépôt : 15/02/2023

demandeur : **SCI Les chênes de Bernoux**
représentée par M et Mme COMBETTE
Emmanuel et Valérie

pour : **construction d'un bâtiment pour recevoir**
le siège d'une entreprise de gros-oeuvre

adresse terrain : **7 Rue des Métiers**
71330 Saint-Germain-du-Bois

Le Maire
à
SCI Les chênes de Bernoux représentée par
M et Mme COMBETTE Emmanuel et Valérie
Les Bernoux
71330 Bosjean

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 15/02/2023 une demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment pour recevoir le siège d'une entreprise de gros-oeuvre sur un terrain situé 7 Rue des Métiers à 71330 Saint-Germain-du-Bois.

Par courrier en date du 05/04/2023, vous nous informez que vous abandonnez votre projet, objet de la demande de permis n°PC07141923E0004.

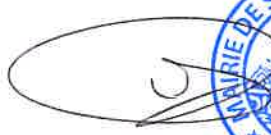

Je vous confirme que votre dossier, suite à cette demande, est classé SANS SUITE à compter de ce jour.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, le **25 AVR. 2023**

Mis en ligne le :
27 AVR. 2023

Le Maire,

Nadine ROBELIN

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

